INVESTISSEZ DANS VOS FUTURS COLLABORATEURS
EN SOUTENANT NOTRE ECOLE

TAXE D'APPRENTISSAGE
2023

ESA
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ASSURANCES

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES – CFA ESA

13, rue Fernand Léger 75020 Paris

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

UNE ÉCOLE **PLURIDISCIPLINAIRE**

L'École Supérieure d'Assurances, association de la loi 1901, a été fondée en 1980.
Depuis sa création, elle a su s'imposer comme un acteur majeur des formations en Assurance, Banque, Gestion de Patrimoine, Risk Management, RH, Données et ce, du Niveau 5 au Niveau 7.

L'ESA, qui dispose également d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA ESA), propose des formations en alternance et des formations professionnelles continues qui peuvent être réalisées en présentiel, en e-learning et/ou en blendend-learning.

La priorité de l'école est de proposer des cursus répondant aux besoins du marché de l'emploi, afin de garantir l'insertion et la réussite professionnelle de ses élèves.

8 CURSUS EN ALTERNANCE RECONNUS (DE NIVEAU BAC+2 À BAC+5)

- BTS Assurance (Bac+2)
- Bachelor Chargé.e de Clientèles en Assurance et Banque (Bac+3)
- Manager de l'Assurance (Bac+5)
- Manager des Risques et de l'Assurance de l'Entreprise (Bac+5)
- Expert en Ingénierie Patrimoniale (Bac+5)
- Responsable Rémunération globale et avantages sociaux (Bac+5)

Des doubles programmes en partenariat avec l'Université britannique de Coventry :

- Bachelor Chargé(e) de Clientèles Assurance Banque & Bachelor of Science Insurance, Banking and Finance (Bac+3)
- Manager de l'Assurance & Master of Science in International Insurance Management (Bac+5)
- Manager des Risques et de l'Assurance de l'Entreprise & Master of Science Data Management and Cyber Security (Bac+5)

+ de **1500** étudiants

8000 anciens diplômés

99,5 % de nos étudiants **sont en alternance**

360 Learning
Plateforme collaborative **e-learning**

15 programmes en alternance

3 programmes **internationaux** en alternance

100 % des formations en alternance sont inscrites au RNCP

82 % des diplômés **embauchés** 6 mois après obtentions de leur diplôme

89 % des étudiants **sont satisfaits** de l'enseignement

150 **formateurs** professionnels et spécialistes

Nommée parmi les meilleures écoles en France au classement **SMBD EDUNIVERSAL 2023**

2e Licence Assurance*
5e Management et Droit des Assurances*
5e Master Gestion des Risques Financiers*
11e Gestion de Patrimoine*

*Nom des catégories

+ de **20** **écoles partenaires** en France et à l'étranger

Accompagnement entreprise à **360°**

34,8 k€ Salaire moyen annuel brut sans prime

500 entreprises partenaires

La Taxe d'Apprentissage constitue un levier de croissance essentiel. Soutenez les projets de l'ESA et contribuez à la qualité de la formation de vos futurs collaborateurs.

2022, une année de succès

En 2022, la taxe d'apprentissage a contribué au financement de nombreux projets :

- Lancement d'Omnisia, plateforme interne destinée à la gestion pédagogique de nos étudiants ;
- Mise à disposition de la bibliothèque numérique offrant une multitude de ressources ;
- Lancement de nouveaux programmes en partenariat avec l'Université de Coventry à Londres ;
- Recrutements d'enseignants-chercheurs de haut niveau ;
- Renforcement des équipes d'accompagnement et des dispositifs d'inclusion et d'handicap ;
- Participation à la vie étudiant avec une politique de développement basée sur la cohésion, la solidarité et l'égalité des chances.

2023, une nouvelle année de défis

Pour préparer les jeunes talents, vos futurs managers, aux challenges de demain, nous devons continuer de nous réinventer.

Nos ambitions pour 2023 :

- Déménager vers un espace unique pour un environnement adapté à tous ;
- Poursuivre la transformation de notre modèle pédagogique pour garantir une expérience apprenante toujours plus interactive et engageante ;
- Développer nos partenariats avec des écoles en province ;
- Repousser nos frontières en développant nos partenariats à l'international ;
- Renforcer notre offre en data & cybersécurité avec la création de 2 nouveaux titres, dont un en partenariat avec l'Université de Coventry à Londres.

Merci à tous les partenaires qui nous soutiennent !

2023

VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

à l'ESA - Ecole Supérieure d'Assurances

ATTENTION, CETTE ANNÉE LE CIRCUIT DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE CHANGE !

1. J'effectue ma déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (soit **0,09 % de la masse salariale 2022**) auprès de l'Urssaf Caisse nationale et de la MSA sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023).
2. L'Urssaf Caisse nationale et la MSA versent ensuite les montants collectés à la Caisse des Dépôts.
3. Je fais ma demande d'habilitation sur le site **Net-entreprises** afin d'avoir un accès à la plateforme SOLTéA, qui me permettra de choisir l'établissement auquel je souhaite adresser mon versement.
4. Je me connecte ensuite à la plateforme **SOLTéA*** pour désigner le ou les établissements, composantes, établissements secondaires ou formations que je souhaite soutenir.

LES DATES IMPORTANTES À RETENIR

25 mai - 7 septembre 2023 : ouverture de la plateforme SoltéA aux entreprises pour préciser l'affectation des fonds (en %) vers les établissements bénéficiaires de votre choix.

5 & 15 mai 2023 : prélèvement des fonds par l'Urssaf (Le 5 mai pour les entreprises de plus de 250 salariés, le 15 mai pour les entreprises de moins de 250 salariés).

Avril 2023 : déclaration par l'entreprise des éléments comptables (masse salariale 2022/ Créance CSA/Don en nature CSA) via DSN

Fin juin 2023 : transfert des montants du solde de la taxe collecté par l'Urssaf vers la Caisse des dépots et consignations

15 octobre 2023 : 2e versement des fonds fléchés par les employeurs entre le 25 mai et le 5 octobre

AVRIL MAI JUIN JUIL OCT NOV

5 mai – 15 mai 2023 :** prélèvement unique par l'URSSAF/MSA du solde TA sur la base de la déclaration (DSN) du mois d'avril

15 juillet – 15 sept 2023 : première et deuxième échéance de versement de la Caisse des Dépôts vers les établissements bénéficiaires

15 novembre 2023 : 3e versement relatif à la répartition réglementaire des fonds non fléchés par les employeurs

COMMENT FLÉCHER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE VERS L'ESA ?

▶ **CODE UAI DE L'ESA : 0753378P**

▶ Par un de nos codes de formations (RNCP) :

- RNCP34478 - Chargé de clientèles en assurance et banque
- RNCP36012 - Manager de l'assurance
- RNCP37349 - Manager des risques et de l'assurance de l'entreprise
- RNCP36911 - Expert en Ingénierie patrimoniale
- RNCP34307 - Responsable rémunération globale et avantages sociaux

DES QUESTIONS ?

Service comptabilité
01 85 73 30 95 ou 01 75 44 30 90
comptabiliteesa@esassurances.com

ESA ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES

***5 mai : pour les entreprises de plus de 250 salariés - 15 mai : pour les entreprises de moins de 250 salariés.*

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ASSURANCES – CFA ESA

13, rue Fernand Léger 75020 Paris

ESA
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ASSURANCES

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire part de vos promesses de dons en dehors de la plateforme SOLTéA en cliquant sur ce lien.